

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Et tenant à exercer une tâche d'urbanisme relative aux sépultures cinéraires de la commune de LAMBOURG, à l'effet d'y fonder un projet de loi de loi,

Article 1er

Article 1er : La commune de LAMBOURG, située sur le site cinéraire de LAMBOURG, est autorisée à exercer temporairement l'activité d'urbanisme relative aux sépultures cinéraires.

Article 2 : Cette autorisation est accordée à titre de mesure pour une durée de 10 ans, prenant effet le 1er janvier 2025 et expirant le 31 janvier 2035.

Article 3 : La commune est autorisée au titre d'une concession cinéraire

Article 4 : Lors d'un délai d'un an, la commune de LAMBOURG peut exercer temporairement l'activité d'urbanisme relative aux sépultures cinéraires de la commune de LAMBOURG, à l'effet d'y fonder un projet de loi de loi, pour permettre la réalisation d'activités de la commune de LAMBOURG relatives aux sépultures cinéraires.

Le maire de la commune

En tant que président, le conseil de la commune est autorisé à exercer une tâche d'urbanisme relative aux sépultures cinéraires.

Cette autorisation est accordée au titre d'une concession cinéraire

Article 5 : L'activité d'urbanisme relative aux sépultures cinéraires de la commune de LAMBOURG est autorisée à titre de mesure pour une durée de 10 ans, prenant effet le 1er janvier 2025 et expirant le 31 janvier 2035.

Article 6 : Cette autorisation est accordée à titre de mesure pour une durée de 10 ans, prenant effet le 1er janvier 2025 et expirant le 31 janvier 2035.

Article 7 : Cette autorisation est accordée à titre de mesure pour une durée de 10 ans, prenant effet le 1er janvier 2025 et expirant le 31 janvier 2035.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 615_2

1 DOCUMENT - Publié le 27 Janvier 2025



DEC_FUNER_615_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 313,5 Ko)



TÉLÉCHARGER